



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ (23 octobre 2014 au 31 octobre 2015)

Fournisseurs	Objet	Montant
Cie 9264-2867 Québec Inc	Loyers hôtel de ville	362 174.68 \$
Bell Canada	Services téléphoniques	25 272.57 \$
Bernard Paysagiste Inc.	Travaux pour nouvelle patinoire LOI-201408-20	192 282.99 \$
BMR Eugène Monette Inc.	Fournitures diverses	27 976.93 \$
CAZA Marceau Soucy Boudreau, avocats	Honoraires professionnels	29 152.58 \$
CBM Informatique inc	Achat d'équipements, services informatiques	25 116.18 \$
CMP Mayer Inc.	Fournitures d'équipements incendie et services de vérification	25 193.64 \$
Compo-recycle	Service de collecte, transports de déchets et recyclage	540 184.09 \$
Yoland Coutu, avocat	Services professionnels, taxation	37 879.17 \$
Distribution & Services RG Enr.	Pièces et services équipements municipaux	34 022.83 \$
Énergies Sonic RN s.e.c.	Fourniture de carburants propane pour chauffage TP-201410-25	74 210.70 \$
Les Entreprises PLG Lauzon Inc.	Pieces et Services électriciens	40 726.28 \$
Excavation Miller	Fourniture et livraison de sable abrasif - Réserve hivernale 2014-2015 TP-201407-15	137 395.13 \$
Financière Banque Nationale	Financement de règlements d'emprunts	26 007.94 \$
Groupe Ultima inc.	Assurances générales	77 203.00 \$
Hydro-Québec	Fourniture d'électricité, lumières de rues, chauffage et autres	162 849.39 \$
Lafarge Canada inc.	Fourniture et livraison de sable abrasif - Réserve hivernale 2015-2016 TP-201507-22	208 195.99 \$
Ministre des Finances	Cotisation Sûreté du Québec, formations	460 474.48 \$



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Construction Monco Inc.	Travaux remplacement ponceaux de traverse Domaine-Moclar TP-201409-21	44 236.63 \$
M. R. C. des Pays-d'en-Haut	Cotisations, quotes-parts et autres	364 345.97 \$
Multi-recyclage S. D. inc.	Location de conteneurs et services de disposition de matières résiduelles TP-201410-26	49 715.04 \$
Pétrole Pagé Inc.	Fourniture de Diesel pour véhicules et groupes électrogènes TP-201410-24	64 150.33 \$
PG Solutions inc	Licences informatiques parc et services formation	34 281.58 \$
Pièces d'autos Prud-Homme # 1669	Pieces mécaniques	28 359.32 \$
Régime de retraite des élus	Cotisations	25 362.35 \$
Régime de retraite employés municipaux du Québec	Cotisations	178 548.52 \$
Reid & Associés Inc.	Services financiers et de vérification	26 151.07 \$
Compass Minerals (Sifto Canada Corp - Québec)	Fourniture et livraison chlorure de sodium (sel déglacage) TP-201407-16	69 028.86 \$
SSQ - Société d'assurance-vie inc.	Assurance collective	123 399.26 \$

474.1. Au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité, au cours d'une séance du conseil.

Le maire traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier rapport du vérificateur général, le cas échéant, et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Il doit également déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité conformément au premier alinéa.

Il doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Le texte du rapport du maire est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le texte est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

1980, c. 16, a. 81; 1996, c. 2, a. 210; 1997, c. 93, a. 60; 1998, c. 31, a. 23; 2001, c. 25, a. 31.